

<b>ACCEPTATION DE MANDAT DE LA SOCIETE D'AUDIT LBA</b>
--

**MEMBRE :** ..... **N° :**.....

Votre société d'audit LBA et ses auditeurs responsables doivent être agréés par l'ARIF (liste disponible sur Internet à l'adresse <http://www.arif.ch/reviseurs.htm>).

Pour être agréée par l'ARIF, la société d'audit doit obligatoirement :

- a. Disposer de connaissances professionnelles particulières en matière financière et LBA,
- b. Présenter toutes garanties d'une activité irréprochable et jouir d'une bonne réputation,
- c. Etre indépendant des intermédiaires financiers qu'il contrôle,
- d. Etre suffisamment organisée pour effectuer les audits,
- e. N'exercer aucune activité soumise à autorisation en vertu des lois sur les marchés financiers,
- f. Etre agréée en qualité de réviseur. Si elle est mandatée pour effectuer des révisions relatives au Code de Déontologie de l'ARIF, la société d'audit doit être au bénéfice d'un agrément d'expert-réviseur.
- g. La société d'audit doit disposer d'une couverture d'assurance contre les risques en matière de responsabilité civile couvrant les dommages pécuniaires pour un montant minimum de CHF 250'000.- ; sont réservées les exigences supérieures posées par l'ARIF à certains réviseurs,
- h. Demander à être agréée par l'ARIF et déposer à cette fin un dossier complet (liste des documents requis disponible sur le site Internet de l'ARIF [www.arif.ch](http://www.arif.ch)).
- i. S'engager à coopérer avec l'ARIF et à lui transmettre toutes les informations utiles sur l'exécution et le résultat de ses contrôles.

Pour être agréés par l'ARIF, les auditeurs responsables doivent obligatoirement :

- a. Etre au bénéfice d'un agrément de réviseur délivré par l'Autorité de surveillance en matière de révision (ASR). S'il est mandaté pour effectuer les révisions relatives au Code de Déontologie de l'ARIF, l'auditeur responsable doit être au bénéfice d'un agrément d'expert-réviseur ;
- b. Disposer en tous temps des connaissances techniques et de l'expérience nécessaire pour effectuer un audit conformément aux lois sur les marchés financiers.

**Votre société d'audit LBA, agréée par l'ARIF, doit nous adresser un courrier attestant qu'elle accepte ce mandat ou l'attester en remplissant le tableau ci-après :**

Raison sociale	
Nom(s), Prénom(s) du/des réviseur(s) autorisé(s)	
Adresse	
Téléphone(s)	
Fax	
Email	

**La soussignée, société d'audit LBA agréée par l'ARIF, déclare accepter le mandat de société d'audit LBA de l'intermédiaire financier :**

Signature(s) autorisée(s) et nom des signataires	Date	Timbre éventuel